



Mende, le 14 octobre 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'Éducation nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier
degré

S/C de Mesdames les inspectrices et Monsieur
l'inspecteur de l'Éducation nationale

Division des Ressources Humaines
et des Emplois du 1^{er} degré

Cheffe de division
Claudie David

Affaire suivie par
Séverine Richard

Téléphone
04 66 49 51 13

Courriel
severine.richard
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
de la Lozère

3, Rue de Chanteronne
CS 80022
48009 Mende Cedex

Heures d'ouverture au public
Du lundi au vendredi de :
8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Site Internet :
<http://www.ac-montpellier.fr/dsden48>

**Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école maternelle et
élémentaire de 2 classes et plus - rentrée scolaire 2020**

Références : - Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié
- Note de service n°2002-023 du 29 janvier 2002

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités d'inscription sur la liste
d'aptitude aux fonctions de directeur d'école élémentaire et maternelle, de deux classes
et plus, pour la rentrée 2020.

1) Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude, les enseignants justifiant, au 1^{er}
septembre 2020, de deux années de services effectifs dans l'enseignement
préélémentaire et élémentaire. Cette condition d'ancienneté n'est cependant pas
opposable aux personnels faisant fonction de directeur d'école durant l'intégralité de
l'année scolaire 2019/2020.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.
Les services effectués en qualité de professeur des écoles stagiaire sont pris en
compte. En revanche, les périodes de formation à l'ESPE ne sont pas prises en
compte.

Sont assimilables à des services d'enseignement, les services d'enseignement
accomplis en présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris ceux
effectués en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles spécialisé.

➤ **Validité de la liste d'aptitude :**

Depuis le 1^{er} septembre 2002, l'inscription sur la liste d'aptitude départementale
demeure valable durant trois années scolaires. Pendant cette période, l'inscription n'a
donc plus à être sollicitée de nouveau. Ainsi l'inscription sur la liste d'aptitude à compter
du 01/09/2020 sera valable en : 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

➤ **Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude :**

Les enseignants faisant fonction de directeur d'école pour la durée de l'année scolaire 2019/2020 sont, **sur leur demande**, et **uniquement sur avis favorable de l'IEN de la circonscription**, inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude départementale qui prendra effet au 1^{er} septembre 2020, sans condition d'ancienneté de services effectifs.

En cas d'avis défavorable de l'I.E.N, les candidatures sont soumises à l'avis de la commission départementale d'entretien.

Les personnels mutés dans le département de la Lozère, inscrits sur la liste d'aptitude dans leur département d'origine, bénéficient d'une inscription de plein droit **sur demande** sur la liste d'aptitude départementale jusqu'au terme de la période de validité des trois années scolaires.

2) Nomination des directeurs d'école

Dans le cadre du mouvement, peuvent être nommés dans un emploi de directeur d'école :

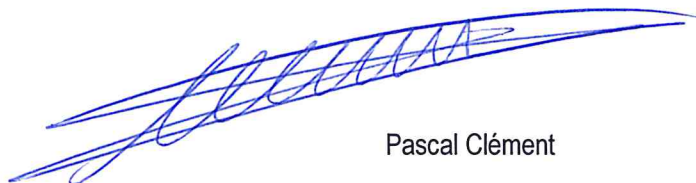
- les candidats inscrits sur la liste d'aptitude,
- les directeurs d'école en fonction, en provenance d'un autre département,
- les enseignants qui ont exercé, au cours de leur carrière, les fonctions de directeur d'école de deux classes et plus (après inscription sur liste d'aptitude) pendant au moins trois années scolaires (consécutives ou non) et qui ont interrompu ces fonctions, peuvent, sur demande, être à nouveau nommés directeur d'école.

3) Modalités d'inscription sur la liste d'aptitude

Les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude doivent être formulées à l'aide de l'imprimé ci-joint, et transmises, sous couvert de l'IEN de la circonscription qui portera un avis motivé, **pour le lundi 9 décembre 2019, délai de rigueur**, à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère (Division des Ressources Humaines et des Emplois du 1^{er} degré)**.

Les commissions chargées de procéder aux entretiens des candidats seront organisées dans le courant du mois de janvier 2020 et j'arrêterai alors la liste d'aptitude après avis de la commission administrative paritaire départementale.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.



Pascal Clément

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
A L'EMPLOI DE DIRECTEUR 2 CLASSES ET PLUS
AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020**

NOM D'USAGE (en capitales) :

.....

NOM de famille :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :/...../.....

Ancienneté générale de services effectifs (au 01/09/20) : ans..... mois.....jours

Etablissement d'affectation 2019/2020 :

Ecole : (nom et adresse)

Poste occupé en 2019/2020 :

- Faisant fonction de directeur 2 cl. et plus
- Chargé d'école classe unique
- Autres (adjoints, TR, etc....) (à préciser)

.....

Avez-vous déjà été inscrit sur une liste d'aptitude départementale ?

oui non si oui, préciser l'année le département

Avez-vous déjà exercé les fonctions de direction d'école de 2 classes ou plus ?

oui non si oui, préciser les dates : deà.....

Avez-vous déjà suivi un stage de formation de directeurs ?

oui non si oui, préciser l'année :

Date et signature de l'intéressé

- Pour les enseignants « faisant fonction » pour la totalité de l'année scolaire 2019/2020 :

Dispensé d'entretien

Non dispensé d'entretien

- Pour les enseignants n'occupant pas un poste de faisant fonction durant la présente année scolaire :

Avis MOTIVE de l'Inspecteur de l'Education Nationale sur l'aptitude à la fonction :

.....
.....
.....
.....

Favorable

Défavorable

Ne peut se prononcer
(à justifier)

A....., le.....,
Signature de l'IEN,

Avis circonstancié de la commission départementale d'entretien :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONCLUSION :

Avis favorable à l'inscription

Avis défavorable à l'inscription

A Le,
Le Président de la commission,